

Faisons confiance à la créativité et à l'énergie des enfants

Le 20 novembre, la Convention des droits de l'enfant de l'ONU (CDE) aura 30 ans. Quels sont ces droits, comment ont-ils changé le regard porté sur les enfants, et comment peuvent-ils être abordés et vécus à l'école? La revue *ventuno* (voir encadré) a décidé de thématiser ces questions dans son dernier numéro et de donner la parole à Philip Jaffé¹, membre du Comité des droits de l'enfant à Genève. Il s'exprime notamment sur le chemin parcouru et celui qu'il reste à faire. Extraits.

Ramon Martos, éducation21

Depuis 1989, le statut de l'enfant a-t-il réellement changé?

Oui, radicalement! D'un point de vue juridique d'abord, mais aussi en termes de perception: l'enfant est devenu porteur de droits et non plus uniquement objet de protection. Beaucoup se sont rendu compte que pour que les enfants puissent participer à la société dans laquelle ils évoluent et progressivement accéder à l'âge adulte, il ne suffisait pas de compter sur la bienveillance des adultes: cela doit se traduire en allocations budgétaires, en structures juridiques et en institutions.

L'école en fait-elle assez concernant les droits de l'enfant?

L'équilibre n'est certes pas facile à trouver entre, d'une part faire en sorte que tous les élèves acquièrent le même niveau de connaissances, et d'autre part les amener à développer leur liberté de penser, leur créativité, leur esprit critique. Mais aujourd'hui, le rôle de l'école ne doit plus se limiter aux seuls enfants. Elle est une institution de lien, un lieu de vie où le corps enseignant, les familles et la société participent à un débat d'idées, tout en y incluant les enfants. À l'école, les enfants apprennent le vivre ensemble, la non-discrimination, le respect de l'autre. Ils y expérimentent l'exercice d'un pouvoir évolutif: à mesure qu'ils se développent cognitivement, leur participation à la gestion des classes gagne en importance.

La participation à l'école, une manière de faire vivre les droits de l'enfant... De nombreux établissements y sont déjà sensibles, non?

Bien sûr, les pédagogies évoluent et de plus en plus de directions et d'enseignant-es favorisent la participation de leurs élèves, sans forcément le formuler en termes de droits. J'ai l'impression de vivre actuellement une phase de transition, où les enfants eux-mêmes sont véritablement en train de changer. Ce changement vient aussi de la sphère familiale où l'enfant qui est respecté dans sa dignité, dans son intégrité physique,

Les droits de l'enfant

ventuno est la revue de pratiques en éducation en vue d'un développement durable (EDD) publiée par éducation21. En plus de l'entretien avec Philip Jaffé, le dernier numéro propose notamment de découvrir:

- comment les élèves des cycles 1 et 2 de l'École de Küsnacht (ZH) ont expérimenté concrètement l'égalité et la solidarité lors d'une semaine thématique sur les droits de l'enfant;
- les solutions innovantes proposées par huit classes de 9e et 10e HarmoS du canton de Vaud dans le cadre du projet «La ville de demain» pour résoudre différentes problématiques identifiées dans leur commune;
- l'éclairage de Mirjam Rotzler, directrice de l'association «Kinderbüro Basel», sur la mission de l'école en matière des droits de l'enfant;
- les éléments centraux des fiches Droits de l'enfant 2019 sur le thème de «L'enfant est un citoyen».

Document à lire ou commander (gratuitement) sur www.education21.ch/fr/ventuno

apprend par mimétisme ce respect de l'autre, cette sollicitude sociale. L'émergence d'une Greta Thunberg prouve qu'il est possible de donner libre cours à ses pensées, lorsque justement l'environnement familial et scolaire dans lequel l'enfant grandit le permet. Pour moi, voir aujourd'hui les jeunes descendre dans la rue pour manifester en faveur du climat constitue l'aboutissement de ce droit de l'enfant à être entendu. Il s'agit là peut-être de la plus grande avancée de ces trente dernières années.

¹ Philip Jaffé, directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève